

PROJET DE CONSTRUCTION

Établissement pénitentiaire de Nîmes

Mise en compatibilité du PLU de Nîmes et du SCoT Sud Gard

Réunion publique

Jeudi 20 janvier 2022

Concertation préalable

Lundi 6 décembre 2021 au 28 janvier 2022

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

www.concertation-justice-nimes.fr



VIDEO

Frédéric TOUZELLIER,
Maire de Générac,
1er Vice-Président Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard

VIDEO

Gilles GUILLAUD,
Directeur de la Direction de la
Citoyenneté de la Légalité et de la
Coordination, Préfecture du Gard

Déroulé de la soirée

VIDEO

INTRODUCTION

LA
CONCERTATION

LE PROJET

ÉCHANGES

**Durant la présentation,
nous vous invitons à...**



Déposer vos questions ou remarques, sur les fiches en salle ou dans le tchat en ligne

**Durant le temps d'échanges,
vous avez la possibilité de...**



En salle : demander la parole pour intervenir à l'oral
En ligne : continuer à réagir sur le tchat

Mode d'emploi pour une réunion réussie

VIDEO



**Dialogue
et écoute**



**Recueil des
contributions**



**Respect des
intervenants**

Les intervenants ce soir

VIDEO

Nîmes Métropole, ville de Générac,

- Frédéric TOUZELLIER, Maire et 1er Vice-Président, Président du SCoT Sud Gard

Ville de Milhaud

- Jean-Luc DESCLOUX, Maire

Le maître d'ouvrage du projet : l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

- Denis FEUILLOLEY, Directeur opérationnel
- Stéphane GAC, Directeur de programme
- Christophe LAMBERT, Chef de projet

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer

- André HORTH, Directeur

La préfecture du Gard

- Gilles GUILLAUD, Directeur de la Direction de la Citoyenneté de la Légalité et de la Coordination

La Direction de l'Administration pénitentiaire

- Éric BESSON, Directeur

La Direction interrégionale des services pénitentiaires du Gard

- Stéphane GELY, Directeur Interrégional

**Le garant de la concertation,
désigné par la CNDP**
Pierre-Yves GUIHENEUF

Et vous ?

VIDEO

Dans quelle ville habitez-vous ?
Quel est votre degré de connaissance du projet ?



VIDEO

LA CONCERTATION

Pierre-Yves GUIHENEUF
Garant de la concertation

Le garant de la concertation

VIDEO

- Le garant a pour mission de **veiller au respect du droit à l'information et à la participation** du public.
- Il est **indépendant** et doit être extérieur aux parties prenantes du débat.
- Il rend compte de la concertation dans le bilan de la concertation, un mois après la fin de celle-ci.



pierre-yves.guiheneuf@garant-cndp.fr

M. Pierre-Yves GUIHENEUF - CNDP
244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Pourquoi une concertation ?

VIDEO

La concertation publique préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

Les objectifs de la concertation

- Vous informer sur le projet d'établissement pénitentiaire et sur la MECDU
- Recueillir vos avis et contributions y compris les propositions alternatives
- Affiner le projet pour mieux l'intégrer dans son environnement

Que se passe-t-il après la concertation ?

VIDEO

Le garant rédige son bilan de la concertation (1 mois)

Le préfet du Gard rédige son bilan au titre de la mise en compatibilité (1,5 mois)



L'APIJ tire les enseignements de la concertation et expose les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour en tenir compte (2 mois)



Documents publiés sur le site de l'APIJ et de la CNDP

VIDEO

Denis FEUILLOLEY
Directeur opérationnel,
Agence publique pour
l'immobilier de la Justice (APIJ)

Qui conduit le projet ?

VIDEO



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le commanditaire

le Ministère de la
Justice, nommé
aussi « *la chancellerie* »

Son rôle

En lien avec les juridictions locales, le ministère de la Justice est chargé :

- de la **gestion du patrimoine** immobilier judiciaire et pénitentiaire.
- Il **évalue les besoins**
- et définit la **programmation immobilière**.

Le nouvel établissement pénitentiaire de Nîmes est inscrit dans plan immobilier pénitentiaire national.

Le maître d'ouvrage

L'Agence publique
pour l'immobilier
de la Justice (APIJ)

Son rôle

L'APIJ est le **maître d'ouvrage**.

Elle **supervise le projet** de construction du futur établissement pénitentiaire de Nîmes .

Elle **coordonne** l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet.

L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

Ce que la concertation peut apporter

VIDEO

- La compréhension du projet par le public
- La compréhension par le maître d'ouvrage des avis et des contributions du public sur le projet présenté
- Une meilleure décision publique, prise en connaissance de cause

La concertation depuis le 6 décembre 2021

VIDEO

**Une
dizaine de
participants
lors des
rencontres**

**+ de 60*
avis
collectés
à ce jour**



**sur le registre et lors des 3 permanences*

Les thèmes abordés dans les contributions

VIDEO

LE FUTUR ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

- Le choix du site
- Le projet
- Le fonctionnement de l'établissement et la sécurité aux alentours
- Historique du projet
- Le système carcéral et la politique pénitentiaire

L'IMPACT DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR SON ENVIRONNEMENT

- Les voies routières et transports
- Les réseaux
- L'insertion environnementale
- Le foncier sur le site à l'étude

LE PROJET DE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PORTÉ PAR NIMES METROPOLE

- Le rôle de l'APIJ sur le site d'étude
- Le projet de ZAE

LA CONCERTATION

VIDEO

LE PLAN IMMOBILIER PÉNITENTIAIRE NATIONAL

VIDEO

M. Eric BESSON
Chef du bureau de
l'immobilier, Direction de
l'Administration Pénitentiaire
(DAP)

Les objectifs du plan immobilier pénitentiaire national

Un Plan Immobilier Pénitentiaire lancé en octobre 2018 pour lutter contre le phénomène de surpopulation carcérale.

VIDEO



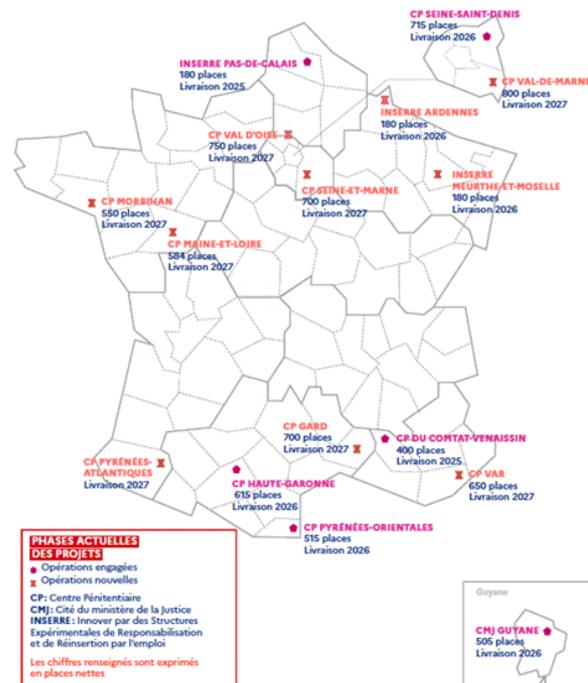
Résorber la surpopulation carcérale

VIDEO

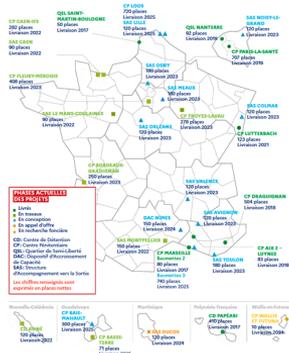
La construction de 15 000 places supplémentaires devrait être achevée à l'horizon 2027.

- 7000 places livrées ou en chantier en 2022
- 8000 places livrées en 2027

Programme 15000 Deuxième phase – 8000



Programme 15000 Première phase – 7000



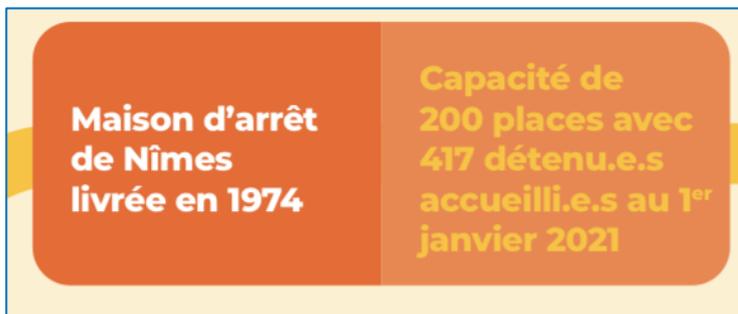
VIDEO

M. Stéphane GELY
Directeur Interrégional des
Services Pénitentiaires
(DISP)

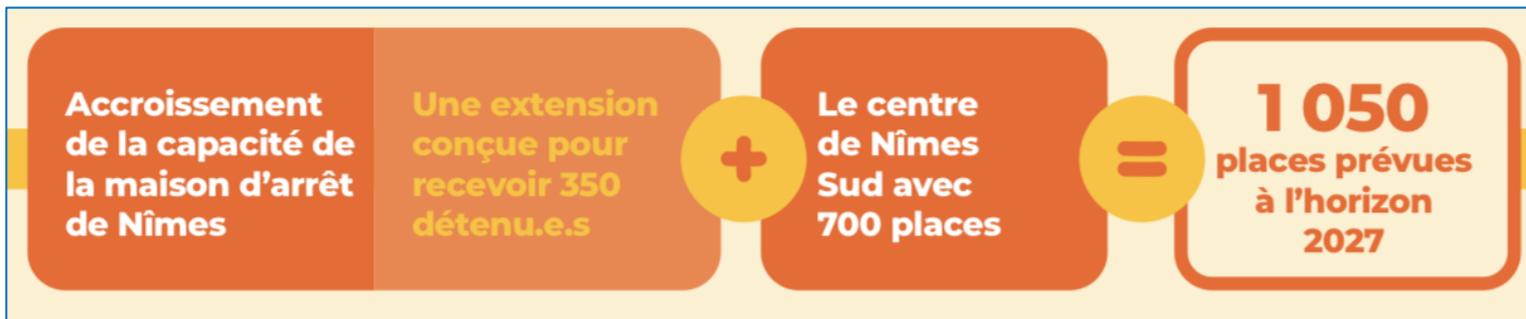
La situation dans l'actuelle Maison d'arrêt de Nîmes

VIDEO

Situation actuelle



Réponse proposée



Un établissement pénitentiaire qu'est-ce que c'est ?

VIDEO

Le futur établissement pénitentiaire de Nîmes accueillera exclusivement des hommes adultes.

- **Les centres de détention** accueillent des personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion sociale.

- **Les maisons d'arrêt**

Elles reçoivent les personnes:
Prévenues en détention provisoire
Condamnées dont la peine ou le reliquat
de peine < 2 ans.

Ce sont les établissements pénitentiaires
présentant le plus de cas de surpopulation
carcérale.

VIDEO

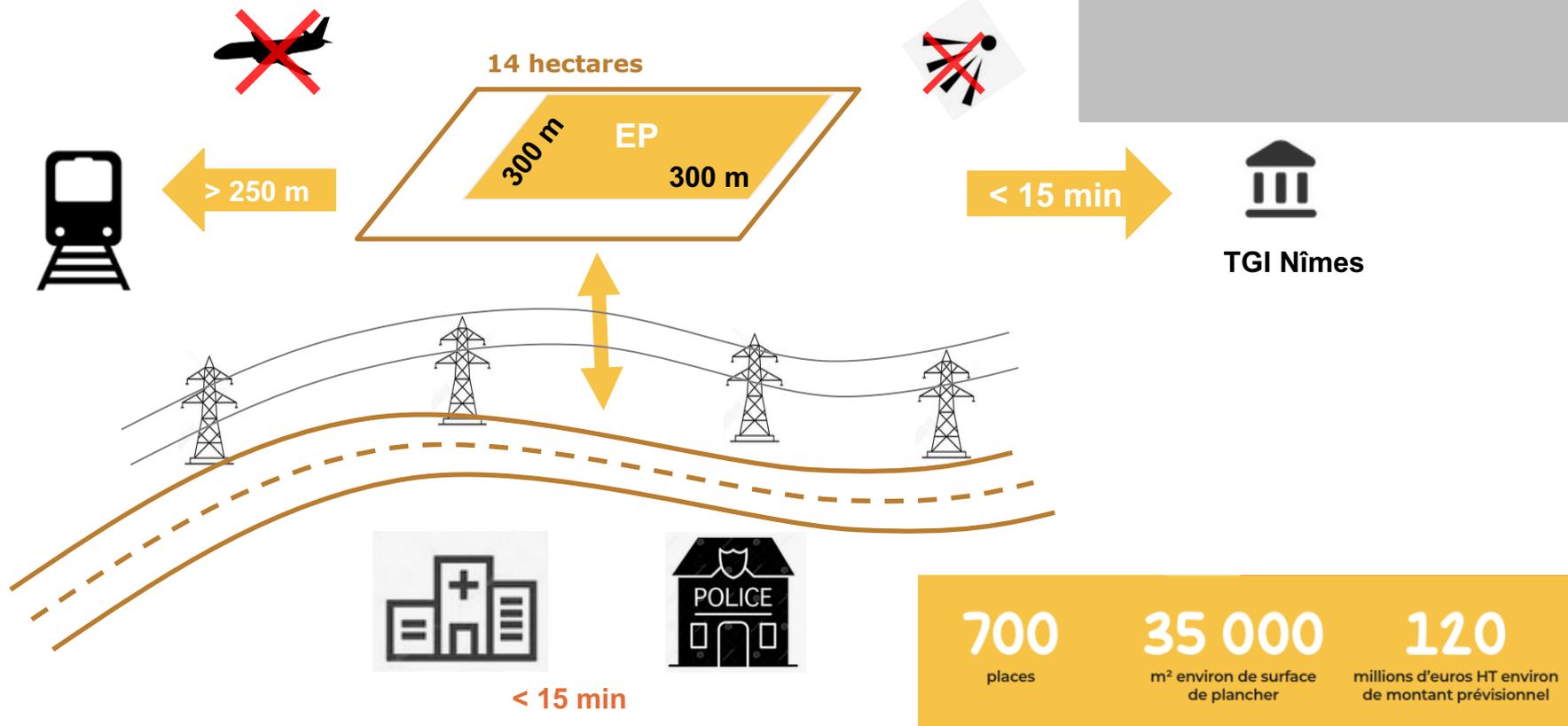
LE CHOIX DU SITE

VIDEO

Denis FEUILLOLEY,
Directeur opérationnel,
APIJ

Le choix du site d'implantation

VIDEO



DE 2017 À 2021 SIX SITES ONT ÉTÉ ANALYSÉS

- **Le site de Deaux** se trouve sur un aérodrome en activité. L'arrêt de l'activité aéroportuaire et des entreprises implantées n'est pas privilégié par les collectivités.
- **Le site de Boisset-et-Gaujac** se trouve sur un projet de parc photovoltaïque en cours de permis de construire. Par ailleurs, un cours d'eau traverse le site au Nord-Est.
- **Le site de Rochebelle** est situé à l'Est d'Alès. Le relief du terrain est contraignant. Par ailleurs, la présence de surplombs directs sur le site et la présence d'un risque d'effondrement le rend incompatible.
- **Le site d'Uzès** a un relief contraignant. La proximité du champ de tir du camp militaire des garrigues est également incompatible.
- **Le site de Bois de Nice** a un relief également contraignant. Par ailleurs, la présence d'importants enjeux écologiques ont conduit l'APIJ à poursuivre ses recherches foncières.
- **Le site de l'ancienne base Oc'via**, au Sud de Nîmes, est le site d'étude pour l'implantation de l'établissement, suite réalisation d'analyses de faisabilité.

Un projet construit en concertation avec
le territoire

VIDEO

LE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES COLLECTIVITÉS

L'APIJ travaille en étroite concertation avec les collectivités territoriales depuis l'origine du projet :

- Le site d'étude a été proposé par la Métropole de Nîmes.
- Des échanges techniques portant sur le projet ont lieu avec les services des collectivités territoriales et les services de l'Etat.

LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

De premières rencontres ont eu lieu en amont de la concertation :

- Réunion de présentation en préfecture
- Rencontre avec les riverains en présence du garant
- Rencontre avec le personnel pénitentiaire

Le site à l'étude

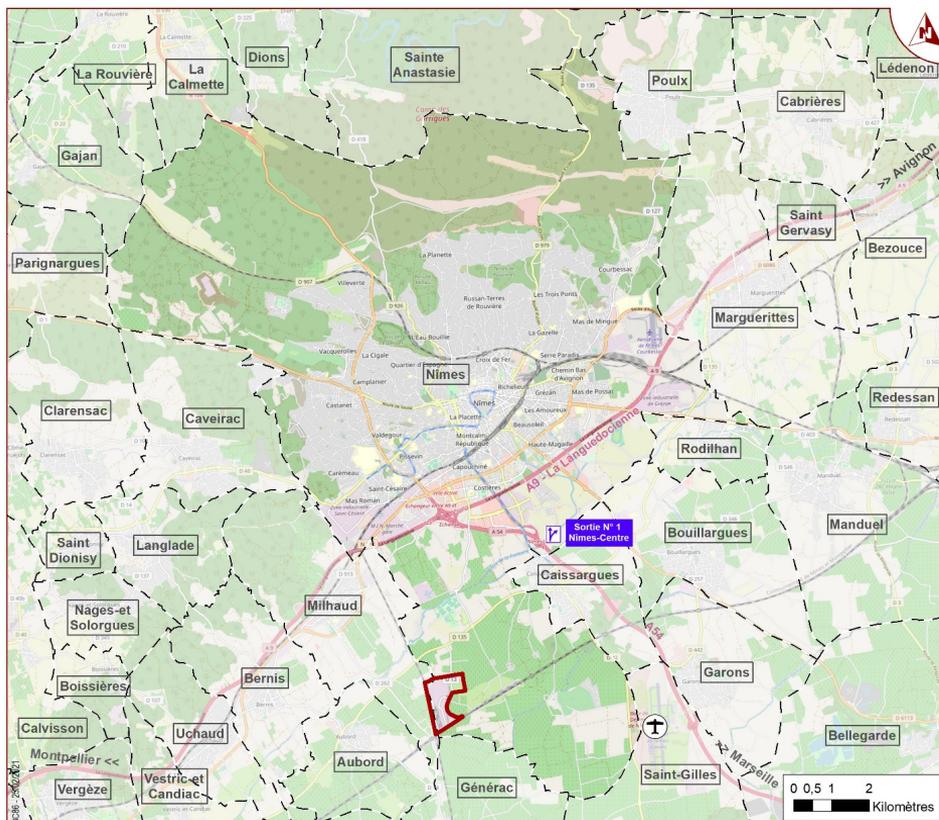
VIDEO

Plan de situation

-  Périmètre du site d'étude
-  Limite de commune
-  Sortie autoroute



Fond de plan : Orthophoto IGN



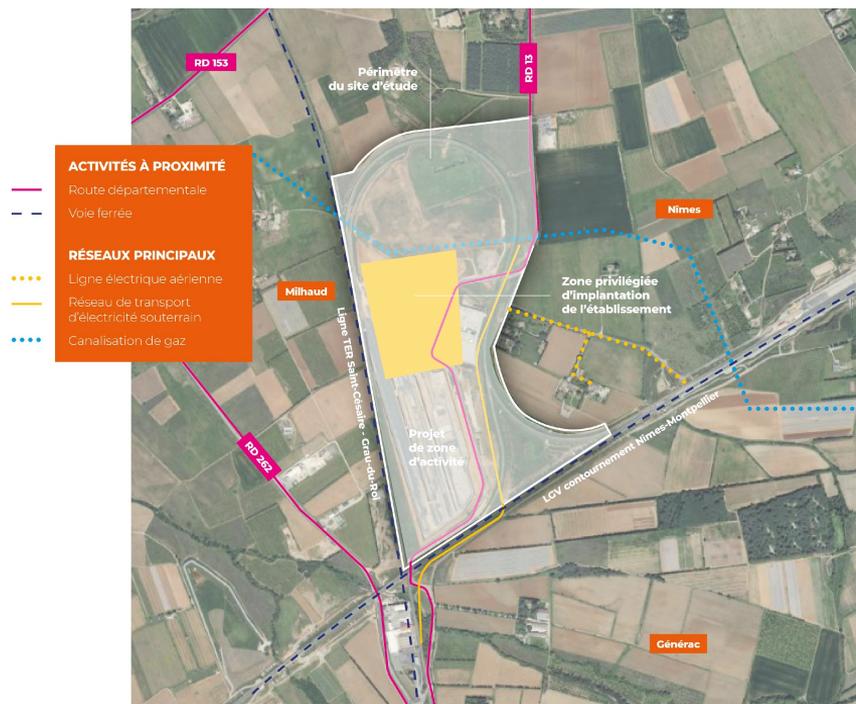
VIDEO

Stéphane GAC,
Directeur de programme,
APIJ

Le site à l'étude

- Le site de **l'ancienne base Oc'via** située sur les communes de Nîmes (au Sud de la ville), de Générac et de Milhaud.
- Il est composé d'une cinquantaine de parcelles environ : **une surface de 60 ha**. Ces parcelles sont majoritairement en friche et comprennent des aménagements ayant permis les travaux de construction de la LGV.
- SNCF Réseau est propriétaire d'une large partie du foncier (environ 27 ha). Ces parcelles sont en cours de rétrocession ou proposées à l'acquisition à Nîmes Métropole.
- L'agglomération de Nîmes Métropole projette la création d'une zone d'activité économique liée au fret ferroviaire, sur le restant de la friche.

VIDEO



La zone d'implantation privilégiée

VIDEO



Plusieurs particularités à prendre en compte :

- La préservation de la faune et de la flore,
- Les risques naturels,
- La topographie, l'hydrographie, l'hydrogéologie,
- Les infrastructures de transport,
- Les infrastructures d'énergie,
- Les réseaux,
- L'insertion paysagère du projet.

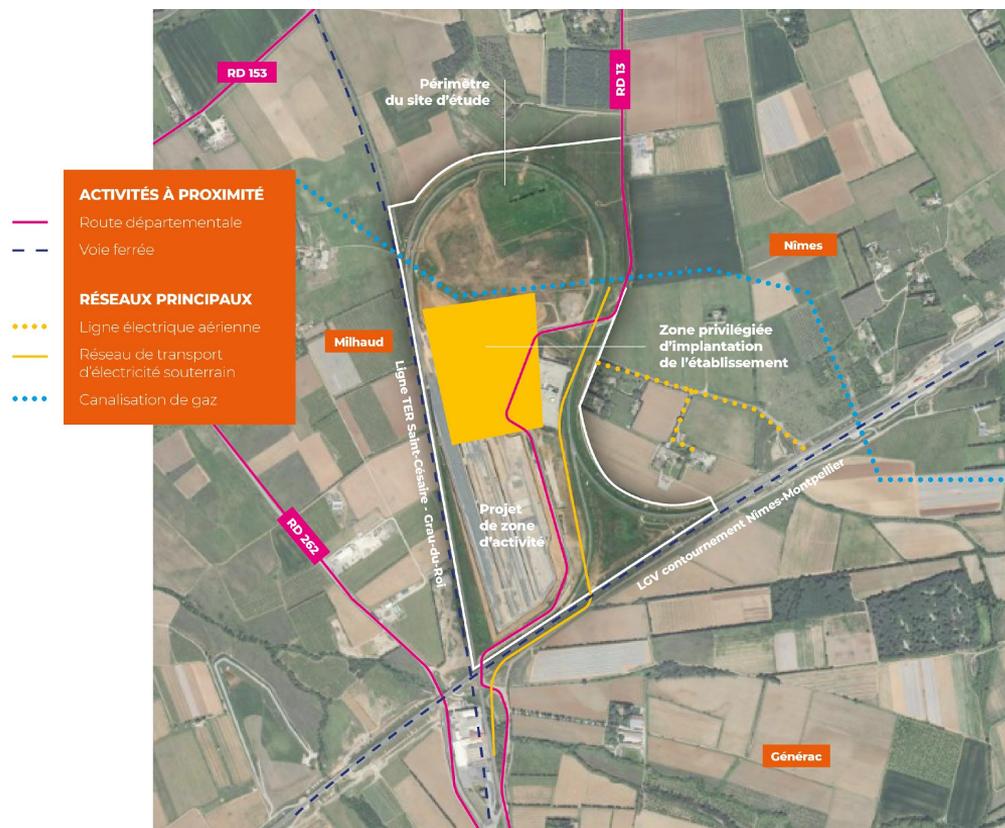
Un autre scénario étudié



L'option retenue est celle qui offre le meilleur compromis vis-à-vis des enjeux de préservation de la faune et de la flore présents sur le site.

L'insertion de l'établissement dans son environnement

VIDEO



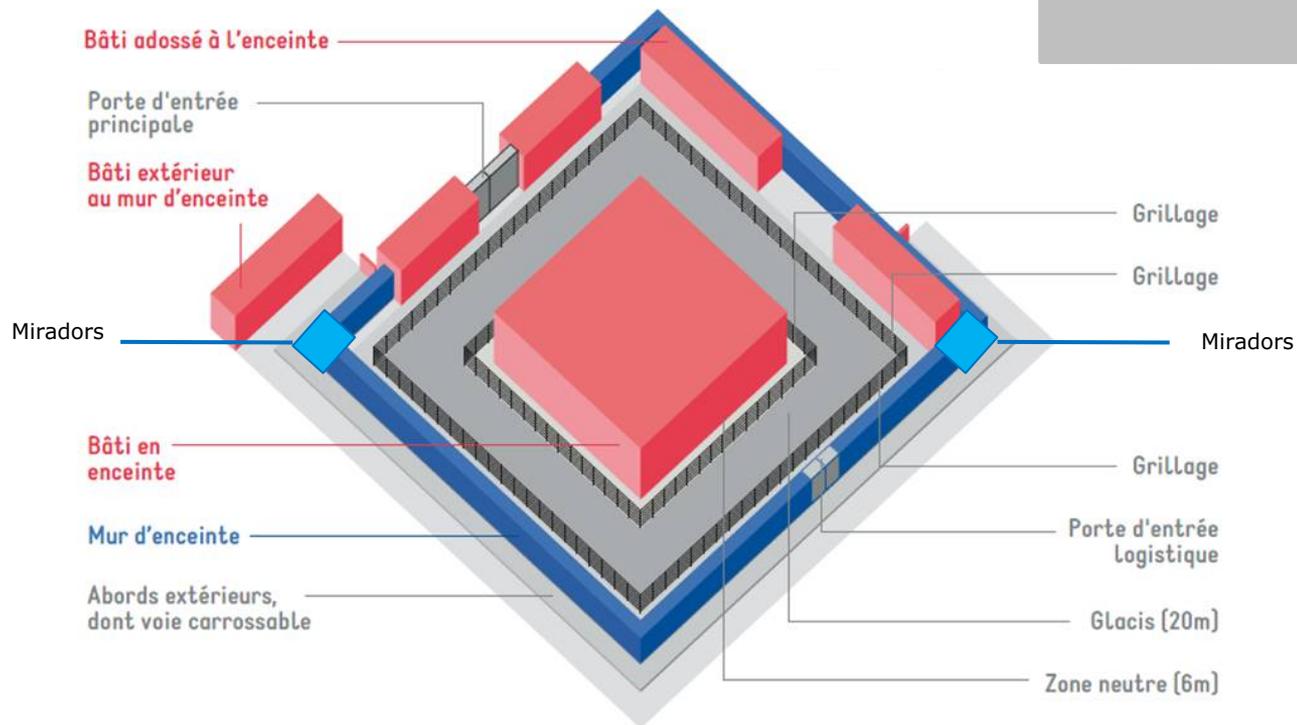
Un établissement qui s'intégrera plus largement au sein d'une future zone d'activité économique sur la partie sud du site.

VIDEO

Christophe LAMBERT,
Chef de projet,
APIJ

Le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire

VIDEO



Une insertion paysagère adaptée au contexte

VIDEO



Centre pénitentiaire de
Lavau



Centre pénitentiaire de
Caen

Une insertion paysagère adaptée au contexte

VIDEO



VUE SUR L'AXE PRINCIPAL DE L'ENTRÉE



VUE DEPUIS LA VOIE D'ACCÈS AU SITE

Centre pénitentiaire de
Lutterbach

Une insertion paysagère adaptée au contexte

VIDEO



Mess et locaux du personnel Maison d'arrêt Draguignan



Entrée piétons - Centre pénitentiaire Aix 2



Centre pénitentiaire de
Caen

Centre pénitentiaire de
Draguignan

Une insertion paysagère adaptée au contexte

VIDEO



Centre pénitentiaire de
Nantes



Centre pénitentiaire dans une ZAE
Lyon-Corbas

Une insertion paysagère adaptée au contexte du projet

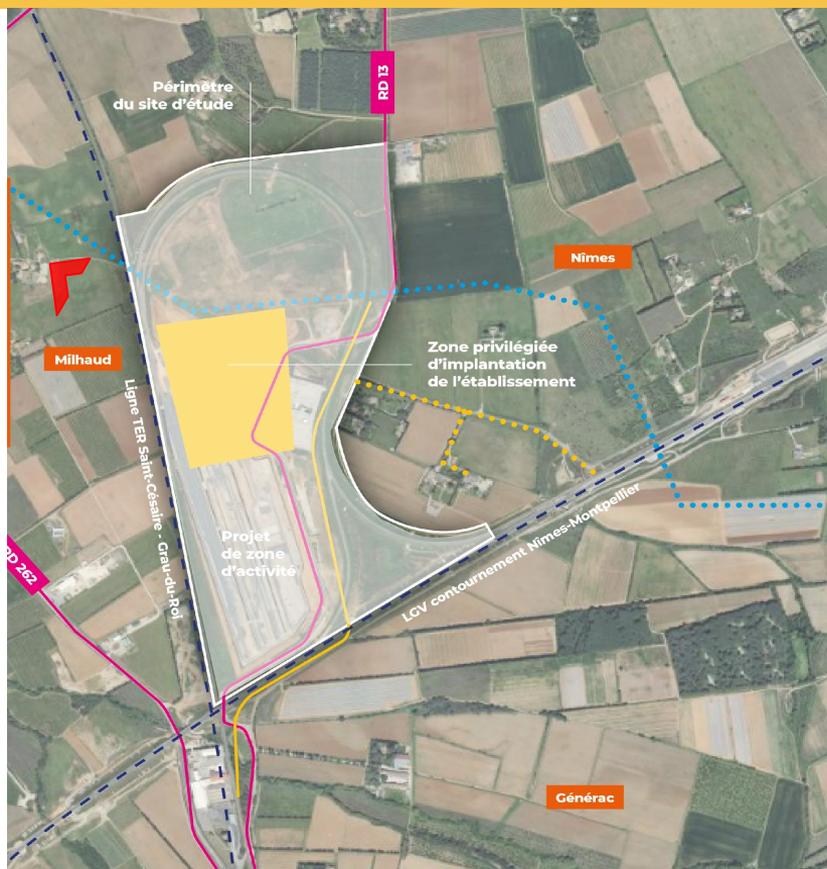


Une insertion paysagère adaptée au contexte

IMAGES 3D - PROJET



Une insertion paysagère adaptée au contexte du projet

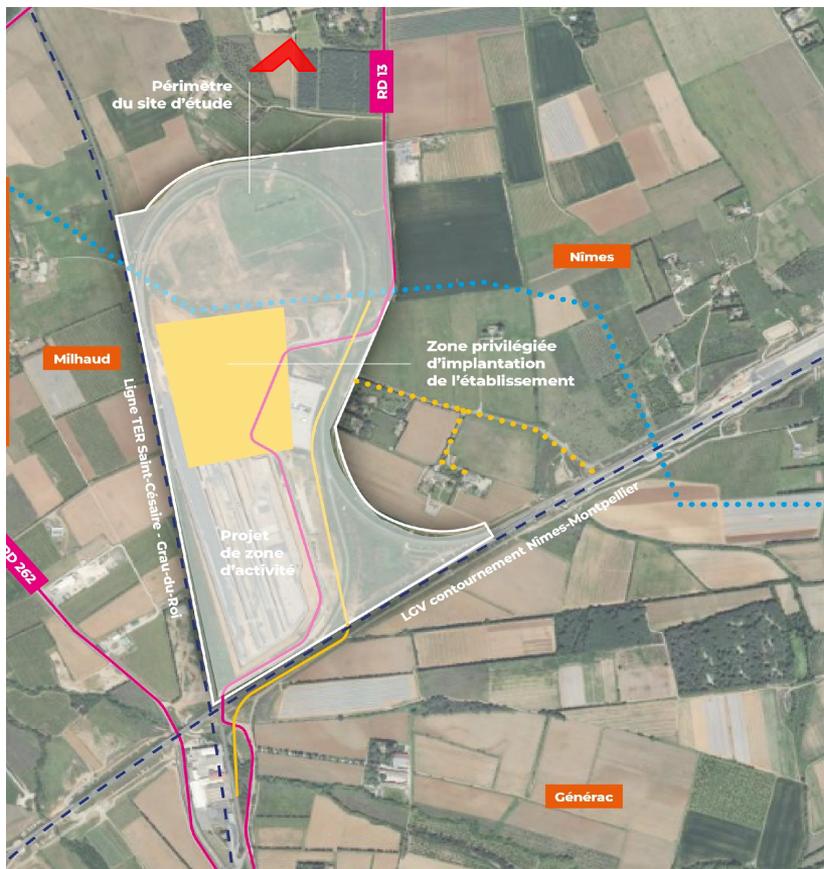


Une insertion paysagère adaptée au contexte

IMAGES 3D - PROJET



Une insertion paysagère adaptée au contexte du projet

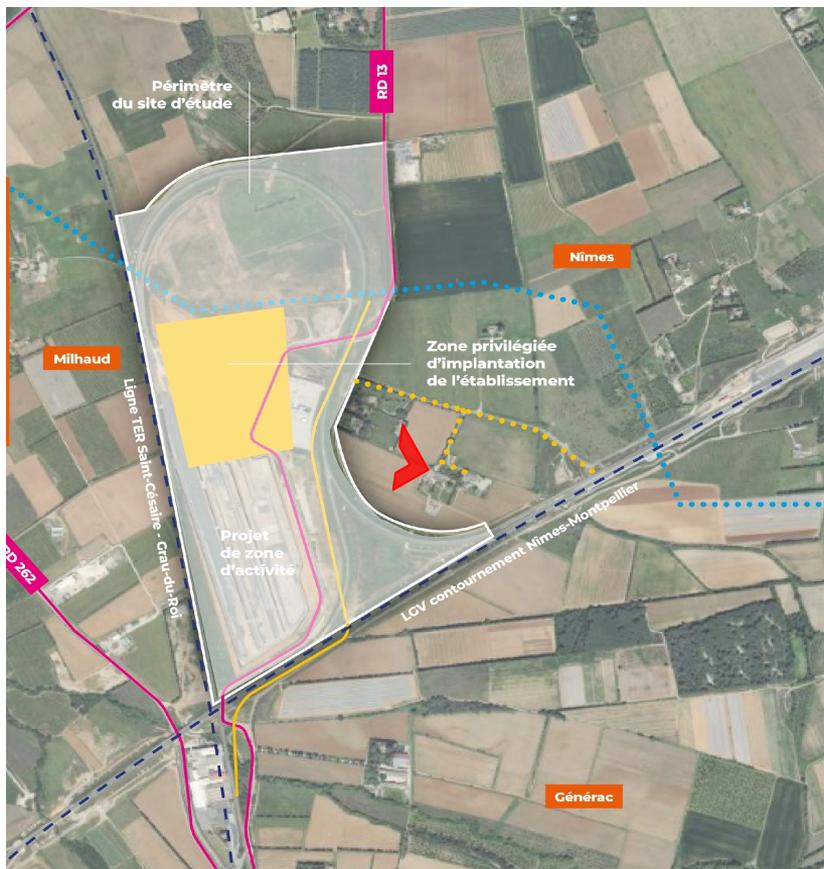


Une insertion paysagère adaptée au contexte

IMAGES 3D - PROJET



Une insertion paysagère adaptée au contexte du projet



Une insertion paysagère adaptée au contexte

IMAGES 3D - PROJET



VIDEO

Stéphane GAC,
Directeur de programme,
APIJ

CRÉATION D'EMPLOIS

La phase de chantier bénéficiera au tissu économique et à l'emploi local :

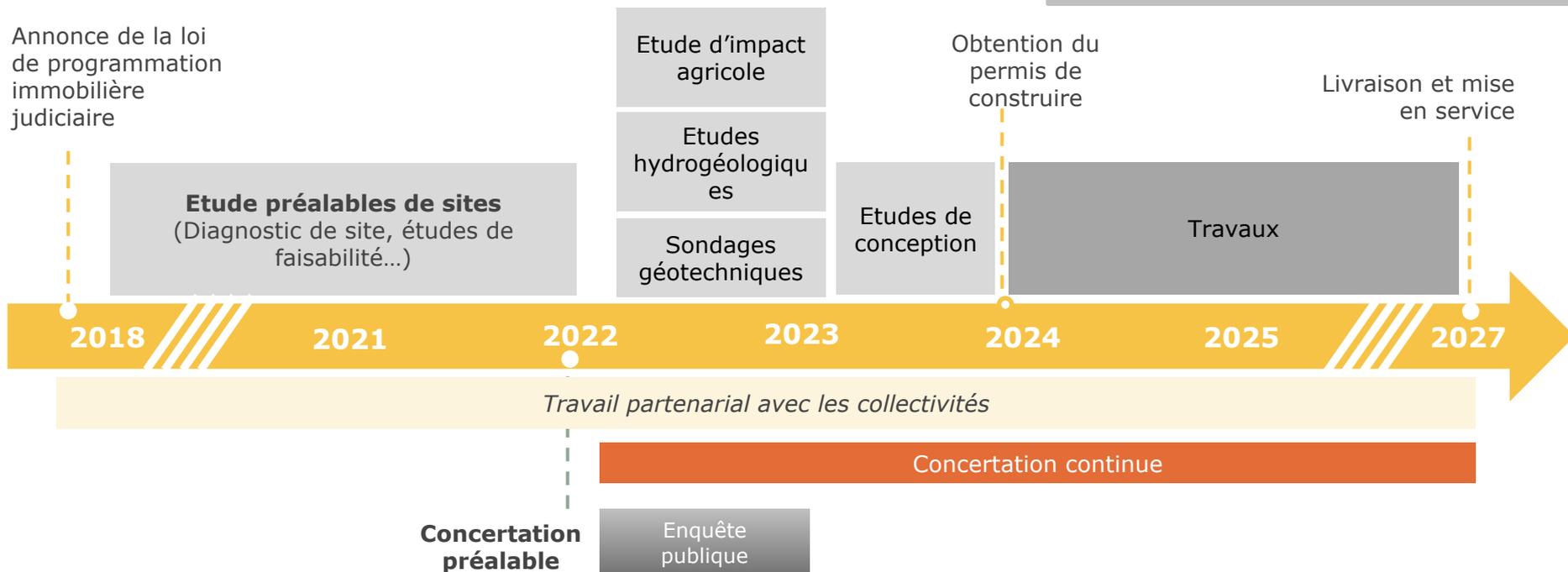
- **500 compagnons** sur place au pic du chantier
- Pour la phase d'exploitation, **400 à 450 emplois directs** seront créés.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

- Arrivée des familles des personnels pénitentiaires
- Des flux de commandes liées au fonctionnement de l'établissement, **environ 4,4 millions € HT / an.**
- Des recettes fiscales indirectes (taxe d'habitation, taxe foncière) liées à l'arrivée de nouveaux habitants (personnel pénitentiaire notamment).

Où en sommes-nous ?

VIDEO



VIDEO

André HORTH

Directeur,
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

La nécessaire mise en compatibilité du PLU et du SCoT

A ce stade, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Gard ne permettent pas la réalisation du projet.

> Une mise en compatibilité du SCoT et du PLU sera donc nécessaire.

L'utilité publique avérée du projet permet de modifier les grandes orientations du PLU et du SCOT.

VIDEO

Vous avez la parole !

VIDEO

CONCLUSION

Enseignements et synthèse

Denis FEUILLOLEY,
Directeur opérationnel,
APIJ

VIDEO

Gilles GUILLAUD,
Directeur de la Direction de la
Citoyenneté de la Légalité et de la
Coordination, Préfecture du Gard

VIDEO

Frédéric TOUZELLIER,
Maire de Générac,
1er Vice-Président Nîmes Métropole
Président du SCoT Sud Gard,

INFORMEZ-VOUS



- ✓ **Le dossier de concertation**
- ✓ **Un dépliant**

Ces deux documents sont consultables en ligne et sur place :

- Mairie de Aubord, Générac, Milhaud et Nîmes
- Nîmes Métropole
- Préfecture du Gard
- Actuelle Maison d'arrêt de de Nîmes

EXPRIMEZ-VOUS



- ✓ **Sur le registre en ligne :**

<https://www.concertation-justice-nimes.fr/>

- ✓ **Sur le registre papier :**

- Mairie de Aubord, Générac, Milhaud et Nîmes
- Nîmes Métropole
- Préfecture du Gard

PROJET DE CONSTRUCTION

Établissement pénitentiaire a Nîmes (30)

Mise en compatibilité du PLU de Nîmes et du SCoT Sud Gard

Restez connectés !
www.concertation-justice-nimes.fr

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

www.concertation-justice-nimes.fr



Milieu naturel

- L'aire d'étude s'inscrit dans un paysage mixte de terres agricoles, de boisements et d'habitat diffus
- Le site d'étude n'est pas concerné par une protection réglementaire ni par une zone d'inventaire
- Une étude faune flore est à prévoir avec potentielles compensation pour destruction d'espèces protégées

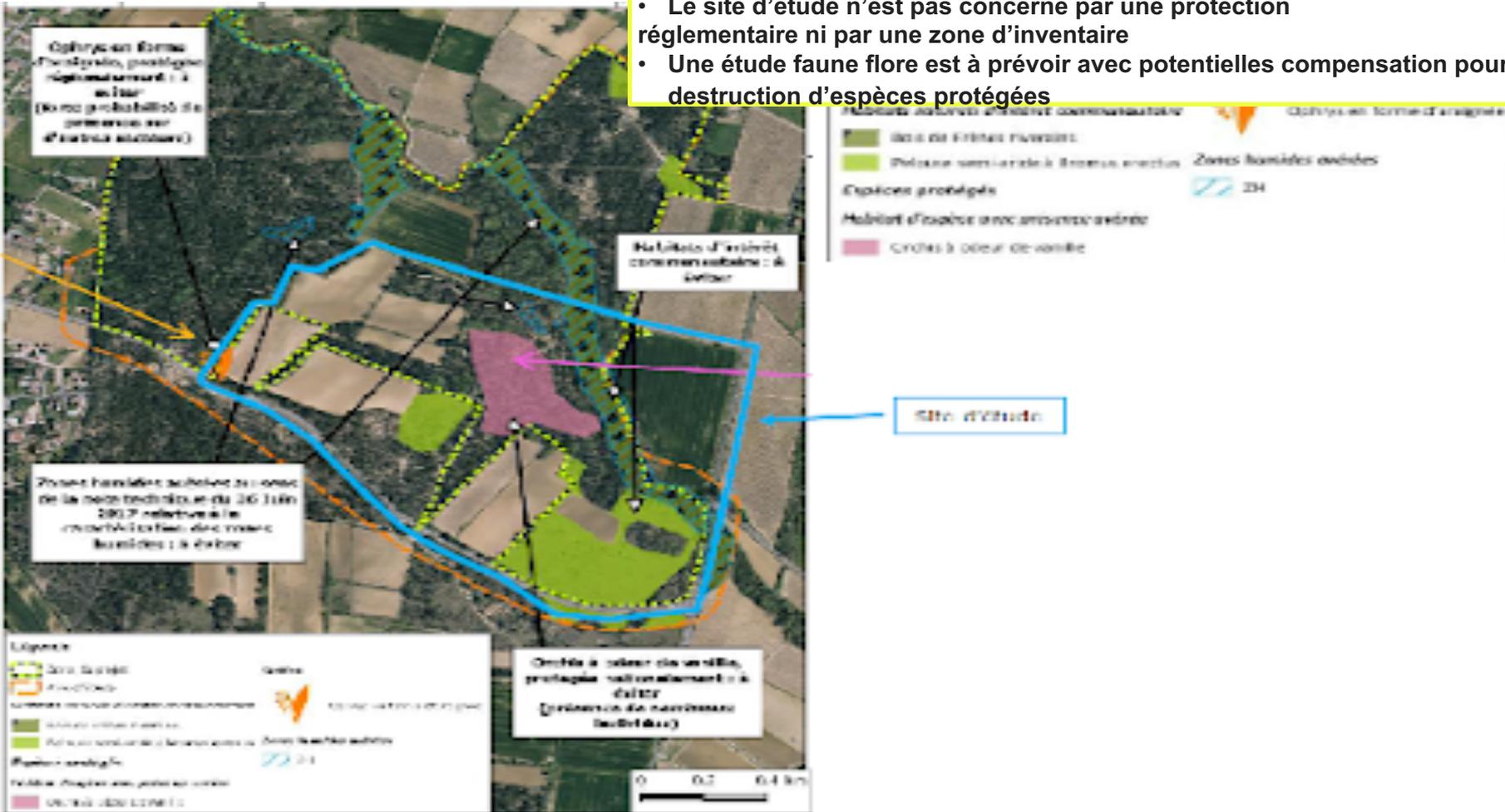


Tableau de synthèse des contraintes

Thèmes	Contraintes réglementaires	Contraintes techniques majeures	Contraintes mineures amendables
Accessibilité et environnement humain			<ul style="list-style-type: none"> • Desserte trop peu fréquente du site en transport en commun
Fonction et urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> • Projet non compatible avec le PLU : une mise en compatibilité sera nécessaire • Projet de révision de PLU : projet de PADD non compatible avec le projet. Ne rapprocher de la commune rapidement pour que le projet soit pris en compte dans la révision du document d'urbanisme • Le ruisseau de Crimoux est identifié comme corridor biologique dans le SRCP Languedoc Roussillon (conserver la continuité écologique du cours d'eau et de sa ripisylve) • Un réseau structurant de télécom traverse le site (déviation nécessaire selon la localisation des scénarios) • Raccourcissement des réseaux sur un important linéaire (selon les services d'Als Agglomération : 400 m pour l'électricité, 1500 m pour l'eau potable, 1600 m pour le gaz, 2000 m pour les télécoms et 1100 m pour les eaux usées + réalisation d'une nouvelle STUP nécessaire) engendrant des coûts importants. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ancien : propriétaire privé ancien • Vérification de la compatibilité du SCOT avec les services concernés
Voie et réseaux divers			
Environnement du site		<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte des aménagements et du III majeur du ruisseau par rapport à l'imperméabilisation • Site compris en partie dans un milieu naturel. Présence avérée d'espèces protégées et de zones humides avec plusieurs secteurs à éviter, surtout au sud est. Nécessité de réaliser des inventaires écologiques en vue d'un dossier de dérogation de destruction d'espèces protégées et de mesures compensatoires • Site caché par le relief et par une végétation basse. Dans ce milieu naturel, l'effort de conserver cette description est fort, surtout vis-à-vis de bâtiments de grande hauteur. Une étude paysagère sur ce point est à prévoir de même qu'un aménagement paysager. 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'archéologie préventive nécessaire • Site concerné par l'activité agricole • Quelques habitations en périphérie éloignée, notamment un gîte de tourisme. A prendre en compte lors de la conception du site et de l'aménagement paysager • Contraintes topographiques à l'ouest (petit surplomb et pente dans le site)
Risques		<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au droit du ruisseau de Crimoux 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de mouvement de terrain (risque faible glissement et très faible gonflement des argiles de niveau moyen) • Risque de feu de forêt important

Scénario d'implantation

